Nations Unies E/CN.18/2004/4/Add.3

Conseil économique et social

Distr. générale
25 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Quatrième session
Genève, 3-14 mai 2004
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*
Points communs à chaque session : dialogue multipartite

Dialogue multipartite

Note du Secrétariat

Additif

Document de synthèse soumis par le grand groupe des enfants et des jeunes**

Résumé

Les enfants et les jeunes du monde ont été reconnus officiellement comme des parties prenantes importantes dont il faut tenir compte lors de l'élaboration des politiques forestières mondiales. Le présent document vise à intégrer la perspective unique de ce groupe sur les cinq modules thématiques qui seront examinés à la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et à démontrer qu'il peut apporter une contribution utile à la mise en oeuvre des changements nécessaires.

En ce qui concerne les aspects sociaux et culturels des forêts, nous partageons la préoccupation selon laquelle l'affaiblissement du contrôle local des ressources menace le tissu social des collectivités qui dépendent des forêts, dont les jeunes font partie intégrante. Nous sommes préoccupés par le fait que la protection et la reconnaissance insuffisantes accordées aux connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts auront des effets sur le transfert de cette ressource précieuse aux générations futures. Nous demandons que les liens explicites entre la recherche et

* E/CN.18/2004/1.
** Établi par l'Association internationale des étudiants en sylviculture.

04-25075 (F) 110304 150304

l'éducation soient améliorés pour que les générations futures puissent hériter des connaissances scientifiques sur les forêts et tirer des enseignements des erreurs commises dans le passé. Finalement, nous identifions les besoins précis de notre groupe concernant le développement et la mise en oeuvre du suivi et de l'établissement de rapports, ainsi que la mise au point de critères et d'indicateurs pour la gestion durable des forêts.

Nous recherchons les moyens et les ressources nécessaires pour pouvoir contribuer aux changements qui ont été proposés dans le cadre des cinq thèmes, et pour faciliter le passage du dialogue à l'action.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1-2	3
II.	Aperçu général	3-5	3
III.	Modules thématiques	6-26	4
IV.	Conclusion	27-31	11

I. Introduction

1. Le présent document de synthèse a été élaboré afin de communiquer au Forum des Nations Unies sur les forêts les préoccupations que les enfants et les jeunes ont exprimées au sujet des cinq modules thématiques qui seront examinés à la quatrième session du Forum à Genève en mai 2004. Comme il est indiqué au chapitre 25 d'Action 21, il est impératif que les jeunes participent à tous les processus pertinents de prise de décisions, car celles-ci exerceront une influence sur leur vie dans le présent et à l'avenir. Nous représentons près de 30 % de la population mondiale, et nous avons une perspective unique qui doit être prise en considération.

2. Chacun des cinq thèmes mentionnés ci-après a une importance et des conséquences particulières pour les jeunes, et nous nous félicitons d'avoir l'occasion de participer à la formulation de politiques et de processus internationaux pour les traiter. En outre, notre objectif est d'informer le Forum sur les forêts des activités entreprises par des jeunes qui pourraient contribuer à l'examen de ces thèmes.

II. Aperçu général

3. Les enfants et les jeunes ont été reconnus dans le cadre du dialogue multipartite du Forum des Nations Unies sur les forêts, comme un « grand groupe », qui est représenté par trois centres de coordination désignés : le Réseau mondial des jeunes, Initiatives/jeunes et l'Association internationale des étudiants en sylviculture (IFSA). Ces groupes ont collaboré avec 20 autres organisations de jeunes en Afrique et en Asie afin d'assurer que la voix des jeunes soit bien entendue dans le processus du Forum et, grâce à leurs nombreux réseaux, ont exécuté des activités de mobilisation afin d'encourager la participation.

4. Ces efforts ont abouti à un certain nombre de contributions importantes dans le domaine des politiques forestières internationales. Le Séminaire international sur les cadres des politiques forestières de l'IFSA, qui s'est tenu à Fribourg (Allemagne) en juin 2003, a compté sur la participation de représentants des étudiants de 26 pays et a élargi la prise de conscience du rôle joué par les processus internationaux dans les politiques et pratiques forestières nationales. L'Association a entrepris une collaboration avec l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO), qui appuiera les deux prochains colloques internationaux des étudiants en sylviculture, qui doivent se tenir à Toronto en août 2004 et en Australie en 2005. Plusieurs pays ont impliqué des groupes de jeunes dans l'élaboration de leur programme forestier national. Plus récemment, les jeunes ont participé activement au douzième Congrès forestier mondial tenu à Québec en septembre 2003, qui comprenait une manifestation parallèle d'une journée à l'intention des jeunes.

5. Grâce à ces efforts, les jeunes ont été reconnus comme une partie prenante importante pour la gestion des forêts, qui est une activité à long terme et une responsabilité transmise d'une génération à l'autre. Pour que les jeunes d'aujourd'hui soient préparés en vue de cette responsabilité, ils ont besoin dans un proche avenir d'activités d'éducation et de renforcement des capacités. Les jeunes hériteront les conséquences de l'action ou de l'inaction en ce qui concerne la mauvaise gestion des ressources forestières à l'heure actuelle et dans le passé. Ils

peuvent jouer un rôle crucial dans la mise en oeuvre de politiques visant à assurer l'intégrité des écosystèmes forestiers dans le monde.

III. Modules thématiques

Module thématique 1 : aspects sociaux et culturels des forêts

Partage des avantages tirés des forêts et gestion communautaire des forêts

6. Actuellement, l'une des principales préoccupations des collectivités qui dépendent des forêts est la perte de contrôle sur la gestion de leurs ressources forestières. Le bois coupé dans les régions en développement ou dans les pays qui ont de grandes forêts primaires intactes est souvent transformé ailleurs, ce qui crée très peu de possibilités d'emploi pour les collectivités locales. En outre, dans les pays en développement, on établit souvent un nouveau lien entre la gestion locale des forêts et les efforts d'atténuation de la pauvreté.

7. L'IFSA, qui représente les étudiants en sylviculture du monde entier, a choisi le thème « Les forêts sources d'aliments et d'eau » pour son dernier colloque, tenu en Turquie en septembre 2003, en se référant au lien inséparable entre les populations et les forêts dont elles dépendent, au-delà de la simple extraction de produits forestiers lors des opérations forestières. La communauté mondiale des jeunes a lancé et exécuté plusieurs programmes dans différentes collectivités de pays en développement (surtout en Afrique et en Amérique latine), en vue de faire participer la population locale à la gestion de ses propres ressources. Par exemple, l'IFSA participe activement au Projet du concept de village, qui comprend non seulement la gestion des forêts par ces collectivités locales, mais également l'enseignement de type scolaire pour les enfants, les soins médicaux, les programmes sociaux et tout une gamme d'autres services.

Le rôle des femmes et des jeunes dans la gestion des forêts

8. Les femmes et les jeunes sont souvent sous-représentés dans les processus de prise de décisions qui régissent la gestion des forêts dans le monde. Ce déséquilibre doit être rectifié et des engagements concernant le caractère inclusif des politiques et des opérations de gestion des forêts doivent être pris.

Recommandations

a) Il faudrait s'engager à renforcer et à diversifier les économies locales, en permettant, grâce à une gestion communautaire des forêts, aux collectivités de produire toute une gamme de produits ligneux et autres d'une manière durable;

b) Il faudrait reconnaître que les collectivités qui dépendent directement des services rendus par les forêts ont le plus grand intérêt à assurer leur maintien et que la santé à long terme des forêts est le mieux garantie en donnant à ces collectivités le pouvoir de gérer leurs propres ressources;

c) Il faudrait encourager un nombre beaucoup plus grand de modes de possession, y compris pour les ressources non ligneuses, en accordant la priorité pour de nouveaux modes de possession aux

collectivités et aux groupes autochtones qui ont mis au point des plans de gestion fondés sur l'écosystème;

d) Il faudrait démontrer des progrès concrets dans l'application des propositions d'action 56 m) et 56 n) du Forum intergouvernemental sur les forêts, en permettant aux femmes de bénéficier sur un pied d'égalité des possibilités offertes par l'éducation et la technologie forestières.

Module thématique 2 : connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

9. Le transfert des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts des personnes âgées aux jeunes est un moyen important pour assurer que l'héritage intellectuel des collectivités qui dépendent des forêts est conservé. Toutefois, nous observons deux tendances inquiétantes. Premièrement, il y a une perte continue de connaissances traditionnelles parce qu'elles ne sont pas suffisamment reconnues et protégées, et il y a donc une dégradation des forêts et un déboisement continus. Deuxièmement, il y a une tendance inquiétante à l'appropriation intellectuelle par des entités commerciales sans indemnisation appropriée et équitable des détenteurs de ces connaissances locales. Cette tendance, communément appelée « biopiraterie », menace de priver les jeunes d'aujourd'hui, et les générations futures, de leurs droits à ces connaissances.

Promotion de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

10. Les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts contiennent des recommandations générales qui demandent aux pays de promouvoir l'utilisation des connaissances traditionnelles pour la gestion durable des forêts, avec la participation des populations autochtones et locales. Les décideurs doivent faire en sorte que la cogestion et d'autres formes de gestion participative des forêts permettent d'incorporer les connaissances traditionnelles pertinentes dans les plans et les pratiques de gestion des forêts, avec la participation des collectivités locales. Les activités de recherche et de vulgarisation *in situ* et *ex situ* sur les méthodes traditionnelles de gestion des forêts, ou celles qui intègrent l'étude scientifique des forêts et les connaissances traditionnelles, doivent être promues.

Droits de propriété intellectuelle et connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

11. Dans les propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts, il est demandé aux pays et aux organisations internationales compétentes de promouvoir le renforcement des droits de propriété intellectuelle pour les connaissances traditionnelles et d'encourager un partage équitable des bénéfices. Les instruments internationaux ont joué un rôle clef dans l'élargissement de l'accès aux connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts grâce au commerce et aux échanges de connaissances, tout en définissant certaines normes que les pays devraient appliquer pour protéger les droits de propriété intellectuelle. Toutefois, en raison de certaines lacunes, telles que le

recours aux concepts occidentaux de propriété privée et de connaissances scientifiques et l'impossibilité d'accepter une documentation non normalisée, les instruments actuels sont incapables d'empêcher l'appropriation intellectuelle des connaissances traditionnelles. Les informations disponibles montrent que le régime actuel des droits de propriété intellectuelle bénéficie d'une manière inéquitable aux pays riches, étant donné qu'au moins 97 % de tous les brevets sont détenus par des ressortissants des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques et qu'au moins 90 % de tous les brevets concernant la technologie et les produits sont détenus par des sociétés multinationales.

12. Ce type d'appropriation intellectuelle accroît la vulnérabilité des collectivités qui dépendent des forêts, de leurs connaissances traditionnelles et des écosystèmes forestiers, en raison du potentiel de dégradation de l'environnement et de l'extinction ou de l'extirpation d'espèces dus à une surexploitation par les bioprospecteurs. Si des mesures draconiennes ne sont pas prises aujourd'hui, les tendances actuelles exposeront les générations présentes et futures à une plus grande vulnérabilité due à la perte de leur héritage de connaissances et de ressources forestières.

13. Il faut procéder à un examen radical des régimes actuels des droits de propriété intellectuelle aux niveaux mondial et national afin de s'assurer qu'ils donnent des occasions suffisantes de mettre en place de nouvelles modalités pour les droits de propriété qui soient éthiquement, socialement et écologiquement appropriées pour les utilisateurs et les détenteurs des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et qui tiennent compte des lois et pratiques coutumières. De tels arrangements institutionnels sont des conditions préalables pour assurer le consentement en toute connaissance de cause et l'équité dans le cas des détenteurs des connaissances, dans des conditions convenues mutuellement, pour tous les échanges de connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts entre les détenteurs de ces connaissances et d'autres parties. Cela permettra aux collectivités autochtones et locales de maintenir le contrôle sur leurs connaissances, leurs innovations et leurs pratiques, et de transférer ensuite ces connaissances aux nouvelles générations.

Recommandations

a) Il faudrait adopter les réformes de la législation et du régime d'occupation des terres qui sont nécessaires pour éliminer les obstacles à l'application des connaissances traditionnelles dans la gestion des forêts;

b) Il faudrait mettre en place un cadre institutionnel qui permette l'application pratique des systèmes de connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, en allant au-delà des activités de recherche et des études de cas pilotes;

c) Il faudrait intégrer des sources pertinentes de connaissances traditionnelles dans les programmes des cours et les programmes éducatifs sur les forêts, de sorte que les enfants et les jeunes puissent avoir accès à ces connaissances;

d) Il faudrait établir aux niveaux national, régional et mondial des bases de données et des systèmes d'établissement de rapports pour échanger des informations sur les progrès réalisés dans l'inventaire, le

catalogage et l'application des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, en vue de protéger les droits des générations futures à ces connaissances.

Module thématique 3 : connaissances scientifiques dans le domaine des forêts

14. Nos connaissances actuelles concernant l'état des forêts dans le monde et notre dépendance vis-à-vis de leurs fonctions écologiques ont bénéficié des activités de recherche scientifique menées dans le monde entier. Tout en nous félicitant des avantages que la science peut apporter à la gestion des forêts, nous devons reconnaître qu'un grand nombre des décisions essentielles qui doivent être prises ne sont pas de nature technique ou scientifique. De nombreuses décisions, par exemple concernant un niveau de risque acceptable ou la préservation des espèces sensibles, sont inévitablement fondées sur des valeurs et devraient être reconnues comme telles.

Le principe de précaution

15. Les connaissances scientifiques devraient servir à identifier les risques liés à l'exploitation des forêts et à faire en sorte que les opérations pèchent par excès de prudence lorsque ces risques sont identifiés. Ce principe de précaution doit être appliqué par tous les gouvernements qui participent au Forum des Nations Unies sur les forêts afin d'assurer l'application concrète des sciences dans la gestion des forêts. Les éléments les plus importants du principe de précaution sont notamment les suivants :

a) Éviter toute action qui pourrait entraîner des changements irréversibles des fonctions et de la capacité d'adaptation des écosystèmes;

b) Envisager de nouvelles stratégies de gestion, en identifiant celles qui auront probablement moins d'effets négatifs sur la viabilité d'une espèce ou d'un écosystème;

c) Obliger les responsables de la gestion des forêts à démontrer que les activités de gestion prévues n'auront probablement pas d'effets négatifs sur les fonctions et la capacité d'adaptation des écosystèmes;

d) Garder présents à l'esprit les besoins des générations futures.

Gestion fondée sur l'écosystème

16. Les connaissances scientifiques dans le domaine des forêts sont un élément essentiel de la gestion fondée sur l'écosystème, qui englobe l'esprit du principe de précaution. La gestion des forêts fondée sur l'écosystème est centrée sur ce qui doit subsister après les opérations de récolte, alors que le modèle classique est centré sur ce qu'il faut extraire. Cela exige l'abandon de l'exploitation industrielle des forêts à brève rotation et l'adoption de pratiques fondées sur les cycles forestiers naturels. Grâce à la gestion fondée sur l'écosystème, les responsables peuvent faire des choix consciencieux afin d'assurer le maintien de la santé de l'écosystème des forêts naturelles, en fondant les activités forestières sur ce qui est viable pour l'écosystème à long terme, et non sur les exigences du secteur industriel.

Recherche et éducation scientifiques

17. Il faut établir des liens explicites entre la recherche et l'éducation pour garantir que les générations futures hériteront des connaissances scientifiques dans le domaine des forêts et pourront tirer des enseignements des erreurs commises dans le passé. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer, en apportant une nouvelle perspective et en acquérant simultanément de l'expérience.

18. Actuellement, les pays en développement mènent des activités de recherche dans le domaine des forêts au plus haut niveau et sont devenus une source importante d'informations scientifiques sur les forêts et d'innovations technologiques utilisées dans le monde entier. Les étudiants des régions développées ont l'occasion de participer de diverses manières à des projets scientifiques, par exemple grâce à des cours, des stages ou des études supérieures axées sur la recherche. L'accès à l'éducation est souvent limité dans les pays en développement, où de nombreux jeunes ne peuvent même pas recevoir une éducation de base. Cependant, même dans les pays riches, l'éducation concernant la conservation des forêts ne fait pas toujours partie des programmes scolaires normaux. Cette situation doit être rectifiée, en commençant au niveau de l'enseignement primaire, si l'on veut sensibiliser les étudiants à la valeur et aux avantages des forêts.

19. Dans de nombreux pays, le financement est un obstacle majeur à la recherche et à l'éducation dans le domaine des forêts. Le Forum intergouvernemental sur les forêts a encouragé les gouvernements nationaux à accroître le financement de la recherche, surtout dans les pays en développement. Nous demandons que cette proposition prévoie qu'un certain pourcentage de ce financement soit destiné aux jeunes, afin de permettre à cette couche de la société de participer à des projets de recherche dans le domaine des forêts.

Renforcement des capacités et transfert des connaissances

20. La recherche scientifique, et les connaissances qu'elle permet d'accumuler, ne doivent pas être restreintes par les frontières nationales; la coopération devrait faciliter les échanges de connaissances. À cet égard, les étudiants peuvent jouer un rôle dans le cadre des équipes de recherche, en facilitant la coopération avec la population locale tout en acquérant des connaissances techniques. L'IFSA a adopté cet esprit de coopération grâce à son programme d'échanges, qui permet à des étudiants de différents pays d'acquérir une expérience du travail dans le domaine des forêts en participant à un projet scientifique. Ce programme a remporté un énorme succès qui est dû non seulement aux efforts de l'IFSA, mais également à ceux des entreprises et institutions qui y participent. On prévoit une expansion du programme étant donné qu'un nombre de plus en plus grand d'entités font part de leur intérêt à collaborer.

21. Pour la mise en oeuvre future de la gestion durable des forêts, il faut des spécialistes qui connaissent le Dialogue international sur les politiques forestières. Étant donné que les cours sur cette question au niveau universitaire sont rares, l'IFSA a établi un partenariat avec l'Agence allemande de coopération technique, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et d'autres partenaires afin de fournir aux étudiants des informations sur les processus en cours et de susciter leur intérêt pour les politiques forestières internationales.

Recommandations

a) Il faudrait démontrer un intérêt pour les générations futures en appliquant le principe de précaution lorsqu'on doit faire face à des incertitudes scientifiques dans la prise de décisions pour la gestion des forêts;

b) Il faudrait introduire la conservation des forêts et l'utilisation durable des forêts dans les programmes scolaires, en commençant au niveau de l'enseignement primaire;

c) Il faudrait affecter une partie du financement pour la recherche dans le domaine des forêts à des projets intéressant les jeunes.

Module thématique 4 : suivi, évaluation et établissement de rapports

22. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports font partie intégrante de l'élaboration de programmes forestiers nationaux efficaces en vue de la gestion durable des forêts, depuis la planification stratégique de haut niveau jusqu'aux opérations sur le terrain, et constituent un mécanisme permettant d'évaluer l'état actuel de la mise en oeuvre des conditions et propositions convenues.

23. Toutefois, il y a eu de nombreux problèmes concernant l'application sur le terrain, et un grand nombre de pays ont des activités insuffisantes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ou ne soumettent pas de rapports de pays au Forum des Nations Unies sur les forêts. Parmi les obstacles, on peut citer le manque de clarté concernant l'entité qui doit coordonner l'analyse pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports et l'entité qui doit recueillir les données, le manque de capacités dans les pays en développement pour mener des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports d'une manière appropriée, et le caractère controversé des rapports finals en raison d'accusations de distorsion ou de collecte insuffisante des données. En outre, il y a un manque d'accord au sujet des méthodes utilisées pour évaluer certains services rendus par les forêts, comme la rétention du carbone et la diversité biologique, ainsi que d'autres éléments moins tangibles, comme les bénéfices spirituels et culturels.

Recommandations

a) Il faudrait améliorer au niveau national le suivi et l'établissement de rapports, qui devraient porter sur tous les aspects scientifiques, écologiques, économiques et sociaux des forêts et de leur gestion, et inclure des tests effectués sur certains sites précis afin de vérifier la compatibilité avec les données réelles recueillies sur le terrain;

b) Il faudrait aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'entreprendre leurs activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

Module thématique 5 : critères et indicateurs de la gestion durable des forêts

Application aux niveaux national, sous-national et opérationnel

24. Afin d'assurer le succès de l'application de la gestion durable des forêts, des critères et indicateurs appropriés doivent être mis au point et mis à l'essai. La prochaine génération qui sera responsable de la gestion des forêts du monde doit être informée du rôle que les critères et indicateurs peuvent jouer, et devrait également avoir l'occasion de participer à leur élaboration. Les pays peuvent montrer leur engagement en établissant une instance appropriée où les jeunes peuvent exposer leurs idées concernant la gestion durable des forêts.

25. Il faudrait reconnaître que l'établissement de rapports réellement impartiaux sur le taux de succès dans l'application des critères et indicateurs ne peut être réalisé qu'au moyen d'une vérification par une tierce partie. Pour le moins, les rapports de pays devraient être examinés par un organe extérieur. Les pays devraient être priés d'identifier les lois et réglementations en vigueur qui font obstacle au développement durable et de démontrer qu'il y a eu des changements afin d'éliminer ces obstacles.

Ressources techniques et financières

26. La mise au point, les essais sur le terrain et l'application des critères et indicateurs sont actuellement entravés dans les pays en développement par l'insuffisance des ressources. Une assistance technique, par exemple en facilitant l'accès à l'Internet ou à d'autres moyens de communication, devrait être fournie pour que les enfants et les jeunes puissent s'informer au sujet des problèmes et des mesures actuels. Tout en étant uniquement une partie de la solution, l'utilisation de l'Internet pourrait permettre aux jeunes de recueillir des informations et d'échanger des idées. Toutefois, cette forme de communication n'est pas actuellement accessible pour la majorité des jeunes du monde, qui vivent surtout dans les pays en développement, et qui luttent pour satisfaire leurs besoins les plus immédiats et fondamentaux.

Recommandations

a) Il faudrait reconnaître que les jeunes et les enfants sont des parties prenantes importantes dans la mise au point et l'application de critères et d'indicateurs. La capacité de ce segment important de la population mondiale de comprendre ces questions complexes ne devrait pas être sous-estimée;

b) Il faudrait fournir l'assistance technique et le financement nécessaires pour appuyer la mise au point et l'application de critères et indicateurs. La participation des enfants et des jeunes dépend de cette assistance, car ils constituent le secteur de la société qui a le moins accès au financement.

IV. Conclusion

27. **La pleine participation de toutes les parties intéressées doit être encouragée en vue de la formulation et de l'application des politiques forestières, et aucun segment de la société ne doit être exclu. Les jeunes et les enfants ont un haut degré d'indépendance et de capacité à s'organiser, et cette capacité d'organisation devrait être appuyée et utilisée par les institutions nationales, régionales et internationales et les organisations non gouvernementales. De plus en plus souvent, des institutions régionales et internationales importantes permettent aux jeunes de participer aux débats sur les politiques forestières, et les jeunes ont été reconnus en tant que grand groupe dans le cadre d'Action 21.**

28. **Les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts ont été identifiées comme un élément critique pour l'utilisation durable des ressources forestières. La vulnérabilité des détenteurs des connaissances locales face à l'appropriation intellectuelle a augmenté en raison de l'insuffisance de la protection institutionnelle et juridique. Les jeunes et les enfants en subiront probablement les plus graves conséquences, à cause de la perte de leur héritage de connaissances et de ressources forestières. Les connaissances traditionnelles ne pourront être appliquées d'une manière équitable que lorsqu'il y aura un régime favorable d'occupation des terres et de droits de propriété, y compris des droits de propriété intellectuelle et des mécanismes contractuels mutuellement convenus. La recherche sur les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts doit être liée à l'éducation et à l'élaboration des politiques et doit être adaptée aux besoins et tenir compte des avantages comparatifs des collectivités locales qui sont les détenteurs et les utilisateurs de ces connaissances, et faciliter les transferts de connaissances d'une génération à l'autre.**

29. **Les connaissances scientifiques devraient être utilisées pour la formulation des politiques forestières, en identifiant les risques posés par les activités d'abattage des arbres et en faisant en sorte que les opérations pèchent par excès de prudence lorsque ces risques sont identifiés. Les jeunes et les enfants peuvent apporter une contribution importante à l'exécution et à l'évolution des activités de recherche scientifique sur les forêts, et leur participation devrait être facilitée en offrant de meilleures possibilités d'éducation dans le domaine des forêts.**

30. **Il est impératif pour la viabilité d'organes internationaux tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts qu'un lien soit établi entre leurs conclusions et la gestion sur le terrain. Le suivi et l'établissement de rapports peuvent servir à faciliter ce processus. Il est également essentiel que les efforts déployés actuellement par les institutions internationales chargées des politiques forestières pour établir un ensemble clair de termes et de définitions concernant les critères et indicateurs soient élargis et acceptés par tous les pays d'ici à la fin de la quatrième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.**

31. **Nous espérons sincèrement que le long processus du Forum des Nations Unies sur les forêts aboutira avec succès à un passage du dialogue à l'application d'un plan d'action concret. Les jeunes du monde entier sont prêts à accepter ce défi en aidant à obtenir ce résultat. Bien que le groupe ait démontré sa capacité d'exécuter des projets de recherche et d'éducation dans le domaine des forêts, il peut apporter des contributions encore plus grandes. Nous attendons avec intérêt de voir comment notre contribution a été prise en considération dans ce processus, et d'être invités à transformer les changements progressifs en une réalité.**